

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 6 JANVIER 2016

Lors de sa réunion du 6 janvier 2016, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats publics

- **Projet EuropaCity sur le triangle de Gonesse (95)**

La présidente de la commission particulière du débat public a présenté les modalités d'organisation du débat qui ont été approuvées. Le débat se déroulera du 15 mars au 30 juin 2016. Le programme des réunions publiques et des ateliers sera consultable prochainement sur l'espace du débat (europacity.debatpublic.fr).

- **Projet de Réseau Express Grand Lille. Projets de parcs éoliens en mer de Dieppe-Le Tréport et des Îles d'Yeu et de Noirmoutier**

Les membres de la Commission ont pris connaissance des décisions prises par les maîtres d'ouvrage des projets de Réseau Express Grand Lille, et des parcs éoliens en mer de Dieppe-Le Tréport et des Îles d'Yeu et de Noirmoutier. Les maîtres d'ouvrage ont décidé de poursuivre ces projets et de mettre en oeuvre des modalités d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture des enquêtes publiques.

II – Concertation post-débat public

- **Projet de transformation du centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII**

Le projet de transformation du centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII a fait l'objet d'un débat public à l'automne 2009. Le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Syctom) a décidé de poursuivre le projet et une première phase de concertation post-débat public, visant à préparer le programme détaillé de l'opération, s'est déroulée de mai 2010 à mars 2011. A l'issue d'un processus de dialogue compétitif, un marché a été signé avec le candidat retenu en février 2015.

La loi sur la transition énergétique d'août 2015 a fixé de nouvelles orientations pour la valorisation des déchets ménagers, notamment organiques, qu'il convient de prendre en compte dans le projet qui sera soumis à enquête publique.

Dans le cadre de ce processus, une nouvelle concertation doit être engagée. Le Syctom a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant. La Commission a désigné M. Jacques ROUDIER.



Christian LEYRIT